

8216/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 mai 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2018/1544 concernant des
mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques**

E19635

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes